

## PROGRAMME DE FORMATION



HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL ET  
AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL:  
identifier, alerter et prévenir

Le volet « Lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes » de la loi « Avenir Professionnel » du 5 Septembre 2018 s'inscrit dans la continuité de la loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes du 03 Août 2018.

Il contient de nouvelles obligations pour les entreprises en matière d'affichage, notamment, et crée l'obligation de désigner, pour certaines d'entre elles, des référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail sont un fléau de plus en plus médiatisé qui a un impact sur la santé des victimes mais également sur le collectif de travail. Cette formation permet de prévenir, détecter et alerter sur de tels agissements que l'on soit témoin ou victime, dirigeants, managers, collaborateurs, élus CSE et/ou référent harcèlement.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre et reconnaître ce qui relève du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes
- Connaître et respecter la réglementation en vigueur
- Informer et sensibiliser pour accompagner
- Favoriser le dialogue autour de ce risque professionnel
- Identifier les signaux d'alerte et les acteurs à mobiliser
- Prévenir en agissant au niveau organisationnel, collectif et individuel

## CONTENU

### *Séquence 1 (1/2 journée)*

Caractériser et définir le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

- Le harcèlement moral
- Le harcèlement sexuel
- Les agissements sexistes au travail
- Les victimes et les auteurs
- Les causes et le contexte favorable
- Les conséquences : sur les personnes exposées (psychologiques et physiques), sur le collectif de travail, sur l'entreprise

*Séquence 2 (1/2 journée)*  
Alerter et prévenir le harcèlement moral, le harcèlement sexuel  
et les agissements sexistes

---

- Les signaux d'alerte au travail
- Les acteurs à mobiliser
- La prévention et le rôle de référent
- Les 3 niveaux de prévention et les actions à mettre en œuvre

## PUBLIC

Cette formation s'adresse à :

- Dirigeant.es
- Salarié.es
- Managers
- DRH/RRH
- Élu.e CSE /CSSCT et référent.es harcèlements

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis est nécessaire

## EFFECTIF

6 à 12 participants maximum

## LIEU ET DÉLAI D'ACCÈS

Cette formation peut être dispensée en intra ou en inter-entreprises. Dans ce dernier cas, la formation aura lieu au sein des locaux de SERENN CONSEIL – bâtiment B – Pôle médical - 30, avenue É. Et M.Pinault, 35740 à Pacé.

Suite à la demande d'informations sur cette formation, le délai d'accès moyen à la formation se situe entre 1 à 3 mois.

## METHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

### Méthodes et moyens pédagogiques :

- Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Il est projeté en salle à l'aide d'un vidéoprojecteur. Des exercices pratiques seront réalisés en cours de session et en fin de formation pour valider les acquis des stagiaires.

## Suivi et évaluation

- Une attestation individuelle de formation est remise à chaque stagiaire. Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action de formation.

## TARIF

Le coût de la formation est de 1000 €

\* Organisme non assujetti à la TVA et tarif hors déplacements.

## L'INTERVENANTE

Séverine ROBERT

Psychologue du travail et formatrice, experte en prévention, Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP référencée auprès de la DREETS Bretagne), et certifiée Formatrice « S'initier à la prévention des Risques psychosociaux » par le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels -INRS.

## COMMENT VOUS INSCRIRE ?

SERENN CONSEIL  
30, avenue E.et M.Pinault  
35740 Pacé  
[www.serenn-conseil.fr](http://www.serenn-conseil.fr)

Séverine ROBERT  
06.95.24.58.18  
[contact@serenn-conseil.fr](mailto:contact@serenn-conseil.fr)

